

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du mardi 3 juillet 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme chaque année, le SE-Unsa tient à féliciter les personnels de la Division du personnel pour la qualité du travail réalisé, la transmission des documents et les réponses qui nous ont été apportées lors des opérations de cette seconde phase du mouvement des professeurs des écoles et des instituteurs.

A propos de celles-ci, le SE-Unsa met à nouveau en garde l'ensemble des membres de cette commission quant à la communication d'informations relatives aux affectations avant la tenue de la CAPD. De nombreux collègues prennent ainsi prématurément contact avec les écoles, parfois sur la base de projets d'affectation inexacts, semant ainsi le trouble au sein de certaines écoles. De la même manière, nombreux également sont ceux qui nous ont contactés depuis une semaine afin d'obtenir des explications sur un projet d'affectation dont ils sont censés ignorer l'existence.

Le SE-Unsa propose à chaque enseignant participant à la seconde phase du mouvement de lui adresser son dossier afin que nos commissaires paritaires puissent vérifier un traitement équitable de celui-ci, en fonction des règles et des usages en vigueur. Ces vérifications faites, nous sommes ensuite en mesure de fournir à ceux qui le souhaitent les éléments d'explication souhaités une fois les affectations entérinées, soit à l'issue de cette réunion. Toujours s'ils le souhaitent, ceux-ci peuvent ensuite vous adresser une demande de révision d'affectation en vue de la CAPD d'ajustements de pré-rentrée. Rappeler cet ordre des choses nous semble essentiel afin de garantir ce traitement équitable. Le compromettre peut amener à décrédibiliser le paritarisme à l'heure où celui-ci est gravement attaqué par le gouvernement et son projet « Action Publique 2022 ».

Concernant spécifiquement les projets d'affectation présentés, nous constatons comme chaque année que l'obligation d'émettre des vœux « Zone géographique » ne permet absolument pas, contrairement à l'argument officiel justifiant celle-ci, d'améliorer le service public d'éducation aux endroits les moins demandés du département. Ainsi, de nombreux enseignants se retrouvent nommés sur des postes qu'ils n'ont pas demandé en vœu précis alors que d'autres, qui les avaient spécifiquement demandés, mais avec un barème inférieur, se retrouvent sans affectation, avec une affectation d'office... ou

obtiennent un poste par leur vœu géographique. Pire, les enseignants à temps partiel nommés par leur vœu géographique sont la plupart du temps affectés ailleurs pour incompatibilité avec leur temps de service. Le poste laissé ainsi vacant n'échoit pas au candidat suivant au barème mais est reversé dans les affectations d'office. Nul doute que cela sera difficile à expliquer aux enseignants lésés... Le SE-Unsa revendique donc toujours aujourd'hui l'abandon de l'obligation d'émettre des vœux « zone géographique » et rappelle par la même occasion son attachement à l'existence d'une seconde phase avec vœux. En effet, certaines rumeurs courent quant à la suppression de celle-ci. Rumeurs que nous souhaiterions vous entendre dissiper, Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

L'examen des demandes d'ineat-exeat est à l'ordre du jour de la réunion de cette CAPD. D'après les documents que vous nous avez communiqués, de nombreux enseignants souhaitent venir travailler dans notre département à la rentrée prochaine. Un tropisme samarien qui s'explique peut-être par le réchauffement climatique. Parmi ceux-ci, 17 originaires de l'Oise ont eu leur exeat accordé. Sachant que près de 200 professeurs des écoles de ce même département avaient demandé notre département lors de la phase des permutations informatisées, l'accueil de ces 17 enseignants constitue pour eux une chance inespérée. Le SE-Unsa reviendra également en cours de commission sur quelques situations particulières qui méritent selon nous des explications.

La Somme, déficitaire depuis quelques années, pourraient donc accueillir plus de 20 professeurs des écoles issus d'autres départements. Cumulé au nombre des enseignants restés sans affectation à l'issue de la seconde phase du mouvement, cela nous annonce un grand nombre d'affectations d'office lors de la CAPD d'ajustements de pré-rentrée.

Parmi les documents de travail, nous avons également trouvé mention de futurs stagiaires affectés dans la Somme souhaitant finalement partir dans l'Aisne ou dans l'Oise. Ce sont donc des opportunités supplémentaires pour des stagiaires actuellement dans une situation inverse qui ont entrepris des démarches afin d'être affectés dans la Somme. Pouvez-vous nous dire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, combien comptez-vous en accueillir ?

Autre sujet à l'ordre du jour, la liste d'aptitude pour l'accès des instituteurs au corps des professeurs des écoles. Pour le SE-Unsa, chaque instituteur demandant son inscription sur cette liste doit pouvoir en bénéficier alors que leur nombre dans notre département est aujourd'hui réduit à peau de chagrin. D'après les documents que vous nous avez communiqués, seules 3 demandes ont été enregistrées. Il nous paraît essentiel, alors que le PPCR se met en œuvre, que ces trois enseignants obtiennent satisfaction.

L'examen des avancements à la classe exceptionnelle nous est également proposé aujourd'hui. 56 promus, ce sont 11 de plus que lors de la première session. Le barème du dernier promu est 64 contre 108 précédemment. Cela montre bien que la classe

exceptionnelle est une réelle perspective pour de nombreux collègues, loin d'être inaccessible.

Concernant les passages à la Hors Classe, le SE-Unsa s'étonne du fait que le contingent de promus ne soit pas significativement supérieur à l'an passé. En effet, le Ministère s'était engagé à une montée en charge du nombre de promus à la Hors Classe jusqu'en 2020. Cette stagnation est donc une nouvelle expression du manque de reconnaissance du gouvernement actuel envers les enseignants. Combinée à l'application d'un nouveau barème, celle-ci génère d'autant plus de frustration chez des enseignants non promus qui espéraient légitimement, au crépuscule de leur carrière, un passage rapide à la Hors Classe. Nous pouvons d'ailleurs nous exprimer au passé puisque le tableau d'avancement est semble-t-il visible sur iprof depuis hier. Le SE-Unsa s'étonne de cette publication avant même la réunion de la CAPD et dénonce cette atteinte aux règles du paritarisme.

Lors de la dernière réunion de la CAPD, le SE-Unsa vous avait exposé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ses réserves quant aux nouvelles dispositions qui régissent les passages à la Hors Classe. Nous nous félicitons aujourd'hui d'être parvenus à vous convaincre quant à la légitimité de retenir l'Ancienneté Générale de Service comme premier critère de départage en cas d'égalité de barème. Le SE-Unsa mène aujourd'hui un second combat auprès du ministère afin que celui-ci vous permette de réexaminer les avis de manière régulière. Il paraît totalement inconcevable que ces derniers demeurent définitifs. Toujours à propos de ces avis, et comme pour la Classe Exceptionnelle, le SE-Unsa invite naturellement les enseignants qui le souhaitent à solliciter un éclairage auprès de leur IEN, voire à engager un recours. Nous sommes évidemment disposés à accompagner ces derniers dans leurs démarches personnelles. Toutefois, le SE-Unsa tient à rappeler que l'action et les revendications d'un syndicat ne sauraient être de nature à favoriser une personne, voire une catégorie d'agents, au détriment d'autres. Pour le SE-Unsa, c'est bien sur l'augmentation du nombre de promus que doit se concentrer l'action syndicale.

Pour conclure cette déclaration, le SE-Unsa tient à exprimer son point de vue sur l'introduction des postes de T.R.S. lors de la première phase du mouvement. Comme cela était prévisible, celle-ci a pu fortement perturber la participation au mouvement des enseignants intéressés par des postes fractionnés, à fortiori dans les circonscriptions amiénoises. Depuis leur présentation début juin, jusqu'à leur nomination aujourd'hui, on peut s'apercevoir que la composition de nombre d'entre eux a largement évolué. En conséquence, nous nous interrogeons aujourd'hui sur les réelles possibilités de pérenniser ces postes.